

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE FALMEY

COMMUNE RURALE DE GUILLADJE

Délibération N° 2... /CRG 2023

du *Conseil Municipal Guilladjé*

portant recrutement d'un ambulancier

pour le CSI

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE GUILLADJE

Le conseil municipal de la commune rurale de Guilladjé, régulièrement constitué et réuni en session ordinaire le 09 Septembre 2023 dans la salle habituelle des délibérations de la mairie sous la présidence de Mr Daouda Abdou, Maire de ladite commune, le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste d'émergence de présence jointe au procès-verbal de la session.

Le Maire expose aux conseillers la nécessité de recruter un ambulancier pour le CSI afin de compléter le staff de l'équipe du CSI en général et à assurer les évacuations de non malades vers les centres de santé du département ou de la région pour une meilleure prise en charge en particulier. Au vu de tous les avantages dit le Maire aux conseillers, je vous invite à délibéré pour le recrutement un ambulancier.

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi n°98-31 du 14 septembre 1998, portant création des communes des régions et fixant leurs limites et le nom de leurs chefs-lieux ;

Vu la 2002 -14 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux modifiée et complétées par l'ordonnance n°2009-002/PRN du 18 Aout 2009 ;

Vu la loi n°220-035 du 27 Aout 2003, portant composition et délimitation des communes, modifiée et complétée par l'ordonnance n°2009-003/PRN du 18 Aout 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2010-54 du 17 Septembre 2010, portant code général des collectivités territoriales et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°2011-364 /PRN/MISP/D/AR du 24 Aout 2011, fixant la nomenclature et les modalités de présentation et d'exécution du budget des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-302/PRN/MISP/D/ACR/MF du 29 juin 2016, portant régime financier des collectivités territoriales en République du Niger ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil en date du 05 Mai 2021 ;

Vu le procès-verbal en date du 05 Mai 2021, portant élection du Maire ainsi que celle de son Adjoint ;

Vu le procès-verbal de la session ordinaire du conseil en date du 09 Aout 2021 ;

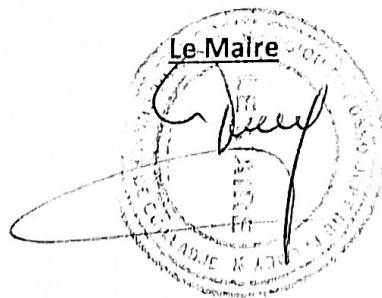
Après avoir voté, sur les douze (12) conseillers présents, par douze (12) voix pour ; zéro (0) voix contre et zéro (0) Abstention :

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le Maire est autorisé a recruté Monsieur Hamadou Soumana comme ambulancier du CSI de Guillardjé.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la commune, le Secrétaire Municipal et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

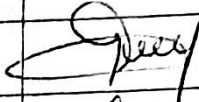

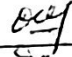
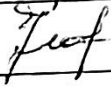






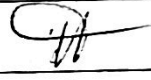
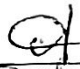
**Le Maire**



Les conseillers présents :

(Voir liste jointe)

Ont signé

N° D'ordre	Noms et Prenoms	Titre	Signature
01	Daouda Abdou	Conseiller élu	
02	Oumarou Boubacar	Conseiller élu	
03	Ousmane Amadou	Conseiller élu	
04	Amadou Boubacar	Conseiller élu	
05	Boureima Soumaye	Conseiller élu	
06	Hassanatou Elh Altiné	Conseillère élue	
07	Garba Gaçci dit Tchio	Conseiller élu	
08	Haoua Sanda	Conseillère elue	
09	Kadi Issa	Conseillère élue	
10	Amadou Inoussa	Conseiller élu	
11	Harouna Tahirou	Conseiller élu	
12	Abdou Zakari	Conseiller élu	
13	Sanoussi Altiné	Conseiller de droit	